

FONDATION LAURENTIDES
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 DÉCEMBRE 2023



GARIÉPY BUSSIÈRE CPA INC.
Société de comptables professionnels agréés

FONDATION LAURENTIDES
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11



GARIÉPY BUSSIÈRE CPA INC.

Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION LAURENTIDES

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme FONDATION LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme FONDATION LAURENTIDES au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Gariépy Bussière CPA inc.*¹

Saint-Jérôme, le 19 juillet 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A140509



FONDATION LAURENTIDES**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 3

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits		
Subvention - Fondations communautaires du Canada	1 567 378 \$	37 579 \$
Subvention - Fondation Mirella & Lino Saputo	-	33 880
Subvention - Fondation du Grand Montréal	20 000	20 000
Revenus de placements	6 477	71
Produits de placements non affectés gagnés sur les placements détenus à titre de dotations	4 708	-
Subvention - Emploi-Québec	<u>4 797</u>	<u>-</u>
	<u>1 603 360</u>	<u>91 530</u>
Charges		
Assurances	911	838
Contributions aux organismes	1 416 957	33 880
Cotisations et associations	1 942	450
Formation	300	-
Frais de bureau	2 329	774
Frais de déplacement	435	-
Frais de représentation	616	-
Honoraires professionnels	48 104	48 325
Intérêts et frais bancaires	154	34
Publicité	6 041	5 966
Télécommunications	237	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>826</u>	<u>-</u>
	<u>1 478 852</u>	<u>90 267</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	124 508	1 263
Autres produits		
Gains non matérialisés sur réévaluation des placements à la juste valeur non affectés gagnés sur les placements détenus à titre de dotations	<u>3 509</u>	<u>-</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>128 017</u></u> \$	<u><u>1 263</u></u> \$

FONDATION LAURENTIDES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Page 4

	<u>Reçu à titre de dotations</u>	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
Solde au début	- \$	- \$	90 871 \$	90 871 \$	89 608 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(826)	128 843	128 017	1 263
Acquisitions des immobilisations	-	3 670	(3 670)	-	-
Apports reçus à titre de dotations (Note 4)	<u>133 900</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>133 900</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>133 900</u></u> \$	<u><u>2 844</u></u> \$	<u><u>216 044</u></u> \$	<u><u>352 788</u></u> \$	<u><u>90 871</u></u> \$

FONDATION LAURENTIDES**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 5

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	32 878 \$	327 213 \$
Débiteurs (Note 3)	6 134	1 041
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 4)	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	139 012	328 254
Placements évalués à la juste valeur (Note 4)	190 976	-
Placements affectés à la dotation (Note 4)	133 900	-
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>2 844</u>	<u>-</u>
	<u>466 732 \$</u>	<u>328 254 \$</u>
Passif		
À court terme		
Créditeurs (Note 6)	20 994 \$	6 012 \$
Apports reportés (Note 7)	<u>92 950</u>	<u>231 371</u>
	<u>113 944</u>	<u>237 383</u>
Actif net		
Reçu à titre de dotation	133 900	-
Investi en immobilisations	2 844	-
Non affecté	<u>216 044</u>	<u>90 871</u>
	<u>352 788</u>	<u>90 871</u>
	<u>466 732 \$</u>	<u>328 254 \$</u>

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LAURENTIDES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 6

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	128 017 \$	1 263 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	826	-
Gains non matérialisés sur réévaluation des placements à la juste valeur	<u>(3 509)</u>	<u>-</u>
	125 334	1 263
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 093)	(1 041)
Créditeurs	14 982	6 012
Apports reportés	<u>(138 421)</u>	<u>197 491</u>
	<u>(3 198)</u>	<u>203 725</u>
Activité de financement		
Apport en espèces reçus à titre de dotations	<u>133 900</u>	<u>-</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(287 467)	-
Acquisition de placements réservés pour les dotations	(133 900)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 670)</u>	<u>-</u>
	<u>(425 037)</u>	<u>-</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(294 335)	203 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>327 213</u>	<u>123 488</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>32 878</u></u> \$	<u><u>327 213</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Constitution et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, au 24 avril 2014, l'organisme a été enregistré à titre d'organisme de bienfaisance.

La mission de la Fondation Laurentides est de prêter assistance aux organismes de bienfaisance de la région en les aidant à se créer des fonds de réserve pour soutenir leur financement à long terme.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus de placement sont constatés lorsqu'ils sont acquis.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent. Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus et de la contribution à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Intérêts courus	3 643 \$	- \$
Taxes de vente à recevoir	<u>2 491</u>	<u>1 041</u>
	<u>6 134 \$</u>	<u>1 041 \$</u>

4. Placements évalués à la juste valeur

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dépôts à terme, 4,80 %, échéant en mars 2024, évaluées au coût après amortissement	100 000 \$	- \$
Placement au Fonds du Grand Montréal évaluées à la juste valeur ^(a)	141 766	-
Fonds communs de placement négociés en bourse évalués à la juste valeur	183 110	-
Placements affectés à la dotation ^(a)	<u>(133 900)</u>	<u>-</u>
	290 976	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	<u>190 976 \$</u>	<u>- \$</u>

a) Les placements au Fonds du Grand Montréal totalisent 141 766 \$, mais un montant de 133 900 \$ est présenté distinctement au bilan comme « Placements affectés à la dotation » alors que le solde du placement d'un montant de 7 866 \$ n'est pas affecté.

5. Immobilisations corporelles

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	<u>3 670 \$</u>	<u>826 \$</u>	<u>2 844 \$</u>	<u>- \$</u>

6. Crédeurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et frais courus	994 \$	6 012 \$
Contribution à payer	<u>20 000</u>	<u>-</u>
	<u>20 994 \$</u>	<u>6 012 \$</u>

7. Apports reportés

L'apport reporté au 31 décembre 2023 représente un don de la Fondation Mirella et Lino Saputo de 92 950 \$ destiné à la réalisation exclusive d'un projet sur le vieillissement de la population des Laurentides.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	231 371 \$	33 880 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(138 421)	(33 880)
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivante	<u>-</u>	<u>231 371</u>
Solde à la fin	<u>92 950 \$</u>	<u>231 371 \$</u>

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus..

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

8. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.